

STATCAN ET LA COVID-19 : DES DONNÉES AUX CONNAISSANCES, POUR BÂTIR UN CANADA MEILLEUR



La contribution des immigrants et des groupes de population désignés comme minorités visibles aux professions d'aide-infirmier, d'aide-soignant et de préposé aux bénéficiaires

par Martin Turcotte et Katherine Savage

Date de diffusion : le 22 juin 2020



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2020

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.



La contribution des immigrants et des groupes de population désignés comme minorités visibles aux professions d'aide-infirmier, d'aide-soignant et de préposé aux bénéficiaires

par **Martin Turcotte** et **Katherine Savage**

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, il existe actuellement un besoin grandissant de renseignements supplémentaires au sujet des groupes de populations qui sont plus susceptibles de subir les effets négatifs de la pandémie au Canada, comme les immigrants et les différents groupes de population désignés comme minorités visibles. L'un des enjeux auxquels les immigrants et les groupes de minorités visibles font face depuis le début de la pandémie est le fait que plusieurs d'entre eux travaillent dans des professions essentielles, ce qui les rend plus à risque de contracter la COVID-19.

Plus précisément, les aides-infirmiers, les aides-soignants et les préposés aux bénéficiaires ont été exposés à des risques plus élevés de contracter la COVID-19, particulièrement parmi ceux qui œuvrent dans les établissements de soins de longue durée du Québec et de l'Ontario. Plusieurs travailleurs de ces professions ont eux-mêmes contracté le virus, ce qui a constitué un facteur de risque supplémentaire pour leurs familles et leurs communautés.

Afin de mieux comprendre de quelle façon différents sous-groupes de travailleurs ont été exposés aux risques associés à la COVID-19, le présent article présente un profil des aides-infirmiers, des aides-soignants et des préposés aux bénéficiaires. On examine plus particulièrement, au moyen des données du Recensement de la population, l'importance des immigrants et des divers groupes de population désignés comme minorités visibles dans ce groupe de professions essentielles. Selon la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, on entend par minorités visibles « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Il s'agit principalement des groupes suivants : Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Latino-Américain, Arabe, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidentale, Coréen et Japonais.

Les immigrants représentent une proportion croissante des aides-infirmiers, des aides-soignants et des préposés aux bénéficiaires

En 2016, 245 500 personnes étaient employées comme aides-infirmiers, aides-soignants et préposés aux bénéficiaires au Canada. De ces travailleurs, plus du tiers étaient des immigrants, soit 87 925 personnes. En comparaison, les immigrants représentaient moins de 1 personne sur 4 parmi toutes les autres professions (graphique 1).

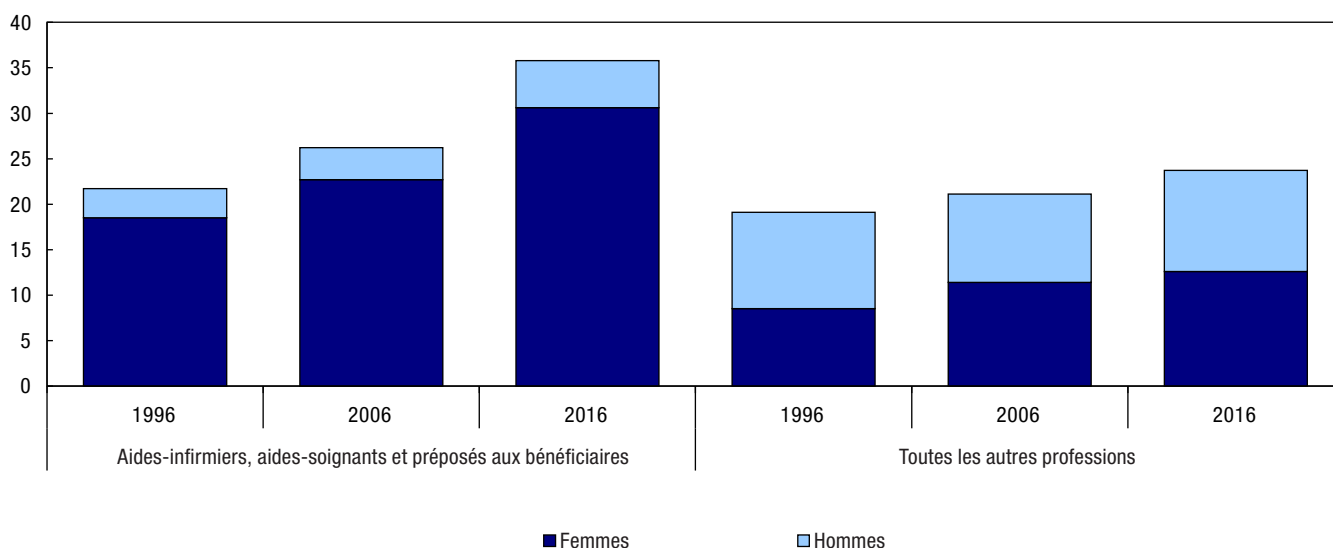
Les femmes représentaient la majorité des aides-infirmiers, des aides-soignants et des préposés aux bénéficiaires, autant chez les immigrants (86 %) que chez les non-immigrants (87 %).



Graphique 1

Proportion d'immigrants parmi les aides-infirmiers, les aides-soignants et les préposés aux bénéficiaires, Canada, 1996, 2006 et 2016

pourcentage



Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 1996, 2006 et 2016.

Au cours des 20 dernières années, la part d'immigrants au sein de ces professions a augmenté plus rapidement que la part d'immigrants au sein de l'ensemble des autres professions. De 1996 à 2016, la proportion d'immigrants, au sein des professions d'aide-infirmier, d'aide-soignant et de préposé aux bénéficiaires, a crû de 14 points de pourcentage, pour passer de 22 % à 36 %¹. En comparaison, la proportion correspondante, pour l'ensemble des autres professions, est passée de 19 % en 1996 à 24 % en 2016.

Le rapport entre les femmes et les hommes immigrants est demeuré relativement stable au cours de la période. En 2016, parmi l'ensemble des travailleurs canadiens occupant un poste d'aide-infirmier, d'aide-soignant et de préposé aux bénéficiaires, 31 % étaient des femmes immigrantes.

Parmi les travailleurs des professions d'aide-infirmier, d'aide-soignant et de préposé aux bénéficiaires, la part d'immigrants variait sensiblement d'une province à l'autre. En 2016, 52 % des travailleurs de ces professions en Alberta étaient des immigrants, alors que cette proportion était inférieure à 8 % dans chacune des provinces de l'Atlantique (tableau 1).

1. Selon les données de l'Enquête sur la population active, la proportion d'immigrants dans ces professions est demeurée stable par la suite. Par exemple, la proportion d'immigrants dans ces professions était de 36 % en mai 2016 et de 37 % en 2020 (moyenne mobile de trois mois).



Tableau 1

Proportion d'immigrants parmi les aides-infirmiers, les aides-soignants et les préposés aux bénéficiaires et parmi les travailleurs de toutes les autres professions, selon la province et la région métropolitaine de recensement, 2016

	Aides-infirmiers, aides-soignants et préposés aux bénéficiaires	Toutes les autres professions
	pourcentage	
Province		
Alberta	51,6	23,4
Colombie-Britannique	45,2	30,0
Manitoba	43,8	20,7
Ontario	41,2	31,1
Québec	26,1	14,7
Saskatchewan	24,6	11,9
Île-du-Prince-Édouard	7,5	6,2
Nouvelle-Écosse	7,0	6,5
Nouveau-Brunswick	5,8	4,8
Terre-Neuve-et-Labrador	2,9	2,8
Région métropolitaine de recensement		
Toronto	78,7	50,2
Vancouver	71,7	42,8
Calgary	70,5	31,8
Edmonton	62,4	25,7
Ottawa-Gatineau	52,0	20,8
Montréal	47,8	24,4

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016.

La proportion d'immigrants dans ces professions était encore plus élevée dans les plus grandes régions métropolitaines de recensement (RMR) du pays. Dans les RMR de Toronto, de Vancouver et de Calgary, plus de 70 % des aides-infirmiers, aides-soignants et préposés aux bénéficiaires étaient des immigrants.

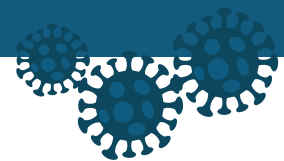
Il convient de noter que dans chacune de ces provinces et de ces RMR, la majorité des immigrants occupant ces professions, soit presque toujours au-delà de 80 %, étaient des femmes immigrantes.

Les femmes noires et philippines sont fortement surreprésentées parmi les aides-infirmiers, aides-soignants et préposés aux bénéficiaires

Il existe des différences significatives entre les caractéristiques ethnoculturelles des travailleurs de soutien de la santé et ceux des autres professions. Spécifiquement, les aides-infirmiers, les aides-soignants et les préposés aux bénéficiaires étaient plus susceptibles de faire partie de l'un des groupes de population désignés comme minorités visibles (34 %) que les travailleurs de toutes les autres professions (21 %).

Certains groupes étaient cependant plus fortement représentés dans les professions d'aide-infirmier, d'aide-soignant et de préposé aux bénéficiaires que d'autres. En effet, 12 % de tous les travailleurs de ces professions étaient des personnes noires, 11 % étaient philippins et 4 %, sud-asiatiques. À titre de comparaison, les travailleurs noirs et philippins représentaient chacun 3 % des travailleurs de l'ensemble des autres professions et les travailleurs sud-asiatiques, 5 %.

Les immigrants qui travaillaient comme aides-infirmiers, aides-soignants et préposés aux bénéficiaires étaient particulièrement susceptibles de faire partie de certains groupes de population. En 2016, 30 % des immigrants travaillant dans ces professions étaient des personnes noires et 30 % étaient philippins. En comparaison, ces proportions étaient respectivement de 8 % et 9 % parmi les immigrants qui travaillaient dans toutes les autres



professions (tableau 2). Il convient de noter que les femmes noires représentaient 26 % de l'ensemble des travailleurs immigrants qui occupaient une profession d'aide-infirmière, d'aide-soignante et de préposée aux bénéficiaires. En comparaison, les femmes noires représentaient moins de 4 % de l'ensemble des travailleurs immigrants dans toutes les autres professions.

Tableau 2
Répartition des immigrants qui sont aides-infirmiers, aides-soignants et préposés aux bénéficiaires, selon le groupe de population désigné comme minorité visible et le sexe, 2016

	Aides-infirmiers, aides-soignants et préposés aux bénéficiaires			Toutes les autres professions		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
	pourcentage					
Immigrants, total	100,0	14,5	85,5	100,0	53,3	46,7
Noir	29,9	3,9	26,0	8,2	4,3	3,8
Philippin	29,9	4,4	25,6	8,9	3,9	5,0
Immigrant ne faisant pas partie d'une minorité visible	14,6	2,0	12,6	32,4	17,6	14,8
Sud-Asiatique	9,8	1,4	8,4	17,6	10,2	7,4
Latino-Américain	4,6	0,6	4,0	5,0	2,6	2,4
Chinois	3,9	0,7	3,2	13,5	6,7	6,8
Minorités visibles multiples ou autres minorités visibles	2,8	0,4	2,4	2,5	1,3	1,2
Asiatique du Sud-Est	1,6	0,3	1,2	2,9	1,4	1,5
Arabe	1,5	0,6	1,0	4,1	2,6	1,5
Asiatique occidentale	0,7	0,1	0,6	2,8	1,6	1,2
Coréen	0,4	0,1	0,4	1,7	0,9	0,8
Japonais	0,3	0,0	0,3	0,4	0,1	0,3

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016.

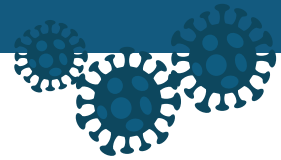
En 2016, les trois principales régions de naissance des travailleurs immigrants qui occupaient ces professions étaient l'Asie du Sud-Est (32 %, dont la presque totalité étaient nés aux Philippines), les Antilles et Bermudes (18 %, et la moitié environ provenaient d'Haïti et le tiers, de la Jamaïque) et l'Afrique subsaharienne (13 %).

Plusieurs immigrants qui travaillent comme aides-infirmiers, aides-soignants et préposés aux bénéficiaires sont titulaires d'un diplôme universitaire

Les professions d'aides-infirmiers, d'aides-soignants et de préposés aux bénéficiaires, parce qu'elles sont en forte demande et qu'elles offrent de bonnes possibilités d'emploi, peuvent être attrayantes pour les nouveaux arrivants qui cherchent à s'établir au Canada. En 2016, les immigrants plus récents étaient plus fortement représentés parmi les aides-infirmiers, les aides-soignants et les préposés aux bénéficiaires que parmi l'ensemble des autres professions. Plus précisément, parmi l'ensemble des immigrants qui travaillaient au sein de l'une de ces professions de soutien des services de la santé, 39 % s'étaient établis au Canada de 2006 à 2016. La proportion correspondante, pour l'ensemble des autres professions, était de 29 %.

On sait que les immigrants en général, et que les personnes ayant immigré récemment au Canada en particulier, ont un niveau de scolarité supérieur à celui des non-immigrants². C'est également le cas parmi les aides-infirmiers, les aides-soignants et les préposés aux bénéficiaires, qui sont des professions qui requièrent une formation de niveau secondaire. Ainsi, en 2016, 25 % des immigrants qui travaillaient comme aides-infirmiers, aides-soignants et

2. Lors du Recensement de 2016, 4 immigrants de 25 à 64 ans sur 10 étaient titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur (parmi ceux ayant immigré de 2011 à 2016, cette proportion dépassait 50 %). Par comparaison, un peu moins du quart des Canadiens de 25 à 64 ans nés au pays étaient titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur.



préposés aux bénéficiaires avaient au moins un baccalauréat, comparativement à 5 % des non-immigrants. Parmi les immigrants les plus récents occupant ces professions, soit ceux qui s'étaient établis au Canada de 2011 à 2016, 45 % avaient au moins un baccalauréat.

Parmi les travailleurs immigrants surqualifiés de ces professions, bon nombre ont été formés à l'université dans un domaine de la santé. En effet, parmi les titulaires d'au moins un baccalauréat occupant un poste d'aide-infirmier, d'aide-soignant ou de préposé aux bénéficiaires, les immigrants étaient deux fois plus susceptibles (44 %) que les non-immigrants (22 %) d'avoir obtenu leur diplôme dans un programme du domaine de la santé. La majorité de ces travailleurs immigrants avec au moins un baccalauréat dans le domaine de la santé avaient, en fait, un diplôme dans le domaine des soins infirmiers (69%). Ces proportions variaient peu selon le sexe.

Il convient de noter que la proportion d'immigrants et de groupes désignés comme minorités visibles était plus basse dans d'autres professions du secteur de la santé. Parmi les infirmières et infirmiers autorisés par exemple, la proportion d'immigrants était de 23 %, soit une proportion presque identique à celle de l'ensemble des autres professions (24 %). La proportion de personnes désignées comme minorités visibles parmi les infirmières et infirmiers autorisés était également similaire à la moyenne nationale, soit de 21 %.

Source de données et définitions

Les données utilisées dans la présente étude sont limitées à la population active en emploi, âgée de 15 ans et plus. La Classification nationale des professions de 2016 est utilisée pour identifier les aides-infirmiers, les aides-soignants et les préposés aux bénéficiaires.

Les aides-infirmiers, les aides-soignants et les préposés aux bénéficiaires aident le personnel infirmier et hospitalier ainsi que les médecins à fournir les soins de base aux patients. Si la majorité des aides-infirmiers, des aides-soignants et des préposés aux bénéficiaires travaillent dans des établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes (53 %), plusieurs travaillent également dans des hôpitaux (23 %), des établissements offrant des services individuels et familiaux (6 %) et d'autres établissements de soins de santé.

Les aides-infirmiers, les aides-soignants et les préposés aux bénéficiaires exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes : laver et habiller les patients et faire leur toilette; mesurer leur tension artérielle, et prendre leur température et leur pouls; leur administrer les premiers soins. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la [Classification nationale des professions](#).

Le terme « Immigrant » désigne une personne qui est, ou qui a déjà été, un immigrant reçu ou résident permanent. Il s'agit d'une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Les immigrants qui ont obtenu la citoyenneté canadienne par naturalisation font partie de ce groupe.

Le terme « Minorité visible » réfère au fait qu'une personne se voit désignée comme faisant partie de l'un ou l'autre des groupes de population dits de minorités visibles, comme définis dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Selon la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, on entend par minorités visibles « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Il s'agit principalement des groupes suivants : Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Latino-Américain, Arabe, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Coréen et Japonais. Dans la mesure du possible, ces différents groupes sont désagrégés dans la présentation des résultats, afin de tenir compte des expériences spécifiques et de l'hétérogénéité des groupes de population désignés comme « minorités visibles ».